



**La lettre de la
Section CGT
Paul Cornu.**

*Organe de propagande des
adhérents d'une section
active pour la défense des
travailleurs de l'éducation
nationale*

**N°5 :
nov-déc.2012
Sommaire :**

>**Droit syndical** : Non à la
journée de carence !

>**Actualité** : bilan des
journées d'octobre et de
novembre.

>**L'actualité de la
profession** : Un APS :
pour quoi faire ?

>**L'actualité revendicative
CGT** : Suicide à Bethune

Droit syndical :

Le 30.10.2012, l'Etat publie sur son site une mise à jour (<http://vosdroits.service-public.fr/F13861.xhtml>.) dans laquelle il réaffirme le dispositif de journée de carence dans la fonction publique. Rappelons que cette mesure s'est fondée sur un mensonge et a constitué à la fois une nouvelle régression salariale, une injustice et une insulte faite au monde du travail.

Instaurée par l'article 105 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 (loi de finances 2012), cette disposition est applicable dans toute la fonction publique depuis le 1er janvier 2012. Présentée comme une mesure d'équité envers les salariés du privé, il s'agit en réalité d'un acte politique de démagogie anti-fonctionnaire.

Le gouvernement Fillon fondait notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé, tout en imposant pourtant un nouveau jour de carence à tous les salariés. Or, pour une large majorité de ceux du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise).

Autre motivation avancée : la lutte contre la fraude, prétexte qui s'avère être une véritable fumisterie. De l'aveu même des services des ministères, la mesure n'aura économisé que quelques millions alors que la France a besoin de milliards !

Enfin, ce jour de carence constitue une véritable insulte. Son instauration revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude et donc, dans le doute, à le sanctionner d'office. Déjà taxés de plomber les comptes de la nation, mis à mal par les réformes menées à

la hussarde pour déconstruire la fonction publique, contraints d'exercer leurs missions de service public dans des conditions dégradées, les fonctionnaires et agents publics, comme les salariés du privé, sont maintenant considérés comme des voleurs par le pouvoir en place. Le gouvernement confirme ainsi son mépris pour celles et ceux qui font vivre le pays, produisent les richesses, font fonctionner au quotidien l'économie et les services publics

Que dit la circulaire ?

« Depuis le 1er janvier 2012, en cas de congé de maladie ordinaire pour maladie non professionnelle, le 1er jour de congé n'est pas rémunéré. On parle communément de jour de carence.

De quoi s'agit-il ?

Le jour de carence consiste à ne pas rémunérer un agent la première journée de chaque congé de maladie ordinaire.

Qui est concerné ?

Sont concernés, les fonctionnaires (stagiaires et titulaires) et les agents non titulaires des 3 fonctions publiques en congé de maladie ordinaire pour maladie non professionnelle. »

Bref, en conservant un tel texte, les ministres font la sourde oreille aux appels des syndicats.

Et pourtant en décembre 2011, le sénat à majorité PS avait rejeté le texte par un amendement... il est vrai que c'était avant les élections !

Pour la CGT, LES PATRONS PAYÉS l'abrogation de cette À RIEN FOUTRE journée "serait le marqueur de la volonté du gouvernement de changer enfin de politique". Alors n'oubliez pas de signer la pétition.



L'actualité revendicative CGT :

Parce qu'il ne suffit pas d'attendre pour obtenir, le 9 octobre 2012, la CGT a appelé à une journée interprofessionnelle de manifestations dans le cadre de la journée européenne d'action pour le développement de l'industrie et de l'emploi à l'initiative de la fédération européenne de l'industrie...

Puis il y eut la manifestation contre l'austérité le 14 novembre 2012. A l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats, 900 Caennais ont battu le pavé ce matin. En tête de cortège, on a pu retrouver les salariés de Guy Dauphin Environnement (GDE) qui sont menacés de délocalisation. A la fin de la manif, une délégation a été reçue en préfecture.

Au lycée : La CGT Educ'action se félicite du changement intervenu en début d'année à la tête de l'établissement.

En effet, le dialogue semble renoué même si de nombreux dossiers restent en suspend : vétusté des locaux, avenir des sections, remboursements des frais de stage, créations de postes, multiplication des réunions et autres démarches qualité,...

Vos représentants reconduits dans leurs mandats sauront se montrer vigilants.

L'actualité de la profession :

L'annonce du recrutement de 500 assistants d'éducation à la rentrée de septembre 2012 avec des missions spécifiques et la sécurité nous a laissé perplexes et soulève un certain nombre de problèmes et d'interrogations. Combien d'emplois seront pris sur les 60 000 ETP prévus durant le quinquennat ? Est-il pertinent de recruter des assistants d'éducation qui seront formés et remerciés au bout de 6 ans maximum pour en reprendre d'autres. Comment va se faire l'articulation entre ces personnels et les CPE ? Ce projet a été fait dans la plus grande précipitation et doit être revu et discuté avec les organisations syndicales. Pour toutes ces raisons, nous avons émis des réserves sur ce projet au CA de rentrée.

Actualité : Suicide de Béthune : assez de déni, de délit, de mépris !

C'est avec douleur que nous avons appris le suicide de notre collègue enseignante, Marielle CROQUEFER, PLP au Lycée André Malraux de Béthune. La CGT Educ'Action présente ses condoléances à la famille.

Un responsable a parlé « d'une femme réservée, fragile, qui ne se plaignait pas ». Nous, nous parlons de la politique déplorable de gestion des personnels de l'Éducation nationale, de la façon dont les enseignants doivent exercer leur travail au quotidien : intensification, explosion du travail gratuit, valse des réformes, inadéquation des moyens pour remplir les missions, sous effectif chronique, précarité généralisée, classes surchargées, mépris, non reconnaissance du travail, hiérarchie en dehors des réalités de terrain,...

Quand parlera-t-on enfin de la souffrance au travail ? Quand reconnaîtra-t-on que l'on meurt aussi « à cause » du travail dans l'Éducation nationale ? Combien de situations extrêmes, de drames et de suicides faudra-t-il pour qu'on prenne enfin en compte cet état de fait et nos cris d'alarme ? Il est temps que le Ministère et les rectorats prennent les mesures pour mettre fin à cette spirale suicidaire. En effet, dans

l'Éducation Nationale aujourd'hui, comme hier à France Télécom, à la Poste, chez Renault. Ce suicide n'est malheureusement pas le premier. Cette dérive dans l'attitude de ceux dont la fonction devrait être de protéger les salariés qu'ils gèrent, est scandaleuse. Il ne faut pas prétendre aujourd'hui que ces morts violentes et volontaires sont liées à des problèmes personnels ou à une fragilité intrinsèque.

Nous devons pouvoir aller au travail le "cœur tranquille", et pas la "boule au ventre", comme c'est le cas pour de plus en plus de salariés.

Félicitations :

Six recteurs d'Académie ont été nommés sur proposition du ministre de l'Éducation Vincent Peillon, selon le compte-rendu du Conseil des ministres, sur fond de polémique.

Au moins deux recteurs remplacent des sortantes qui avaient décidé de démissionner en anticipant ce mouvement, Martine Daoust à Poitiers et Marie-Jeanne Philippe à Lille [selon le site de l'Express.]

Pour sa part, Roland Debbasch, a dénoncé dans un "message aux personnels de l'Académie de Lyon", qu'il a dirigée durant cinq ans, un changement des recteurs "sur un procès d'intention politique".

"Il y a un changement de politique", a déclaré de son côté à l'AFP le ministre, et "la politique est très différente. Dans un cas, on détruisait des emplois, dans l'autre cas on en crée. Dans un cas, on détruisait la formation, dans l'autre cas, on en fait. Donc il y a une forme de cohérence".

"Après, les fonctionnaires de l'État appliquent les politiques publiques. Lorsqu'ils sont loyaux et compétents, ils sont gardés. Il y en a d'ailleurs beaucoup moins qui partent que ceux qui restent, quand même", a-t-il souligné.

"Le premier critère pour moi, ce n'est jamais la couleur politique, c'est la loyauté à l'égard de l'État, et c'est la compétence", a déclaré M. Peillon. "La loyauté ce n'est pas à l'égard du ministre, c'est à l'égard de l'État", a-t-il relevé.

Il y a aussi "un renouvellement naturel, ce ne sont pas des postes à vie", a-t-il précisé.

C'est dans ce contexte que Catherine Sarlandie de la Robertie a dû faire précipitamment ses valises et Ali Saïb, professeur titulaire de chaire du Conservatoire national des arts et métiers a été nommé recteur de Caen.

Gageons que cela permettra de débloquent certaines situations. Malheureusement, la rentrée nous a montré que dans bien des endroits, l'administration garde les réflexes acquis au cours de ces cinq dernières années.